

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,
Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et son règlement intérieur modifié,
Vu les articles 202 et 210 à 2014 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,
Vu les documents comptables présentés aux membres du Conseil d'administration,
Vu la convocation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,
Considérant que 67 membres étaient présents ou représentés sur les 77 qui composent le conseil : le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration dans sa séance du 9 avril 2021

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 66 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 1 abstention

DÉCIDE

Article 1 :

Le Conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaires suivants :

- 215,9 ETPT dont 73,3 ETPT sous plafond et 142,6 ETPT hors plafond
- **29 336 004 € d'autorisations d'engagement dont :**
 - 10 862 566 € en personnel
 - 16 355 871 € en fonctionnement et intervention
 - 2 117 567 € en investissement
- **40 368 370 € de crédits de paiement dont :**
 - 10 861 791 € en personnel
 - 16 784 231 € en fonctionnement et intervention
 - 12 722 348 € en investissement
- 17 782 633 € de recettes encaissées
- -22 585 737 € de solde budgétaire
- 26 565 052 € de variation de trésorerie**

- 3 018 905 € de résultat patrimonial
- 907 773 € de capacité d'autofinancement
- 4 911 675 € de variation de fonds de roulement

Article 2 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

	Réserves: compte 106	Report: compte 119
1010-Etablissement Support	390 442,35	
1020-SPMG		-4 503 756,91
1030-SICD	-5 741,03	
1040-ANITI	728 710,26	
1050-MUFRAMEX	-5 240,76	
1060-SIMPPS	376 681,12	
Total :	1 484 851,94	-4 503 756,91

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

La Directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution de la présente délibération.

Toulouse, le 9 avril 2021

**Le Président de l'Université
Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées**



Philippe RAIMBAULT